

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE  
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 30

Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°164-2015 –SERVICE ACHATS MARCHES : CONSTRUCTION D'UNE BASE NAUTIQUE SUR LA COMMUNE  
D'ARZAL – AVENANT N° 2 AUX MARCHES DES LOTS 8**

M. Bernard AUDRAN, Vice-président en charge des sports rappelle qu'un marché a été passé pour la construction d'une base nautique sur la Commune d'ARZAL.

Dans le cadre du marché de travaux, plusieurs avenants ont été présentés à la Communauté de Communes. La Commission d'appels d'offres réunie le jeudi 10 décembre 2015 propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à mandater EADM (maitre d'ouvrage délégué) à signer l'avenant suivant :

**Lot n°8 « Electricité, VMC, Détection Incendie »**

- Le lot n° 8 a été attribué à EERI 56, pour un montant de 21 483,67 € HT.
- Un avenant n°1 a déjà signé (compléments en luminaires) pour un montant de 1 671,23 € HT (+ 7,78%)
- **Avenant n°2 présenté : 364,60 € HT**  
Objet de l'avenant :  
Plus-value pour l'installation de détecteurs de présence dans les vestiaires et sanitaires femmes et hommes, dans le but de réaliser des économies d'énergies à long terme sur l'éclairage de ces locaux, non prévu au marché initial.

Le montant de ces modifications génère une plus-value de 364,60 € HT (+1,70%)  
soit une augmentation cumulée de 9,48% sur les 2 avenants portant le montant  
du marché à 23 519,50 € HT.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater EADM pour signer les avenants au marché de travaux du lot n°8.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 18/12/15

Le Président,

